

L'école algérienne : avec quelle(s) langue(s) et quelles finalités

Nacer KHELOUZ

University of Missouri, Kansas City – USA
khelouznacer@umkc.edu

Reçu: 11/04/2021,

Accepté: 20/08/2021,

Publié: 31/12/2021

Résumé : Ce court essai a pour objet l'hybridation ou créolisation (Glissant) des langues en Algérie. Notre recherche des causes profondes qui avaient conduit à l'illisibilité de la codification linguistique nous a d'abord fait entrevoir la possibilité d'une inventivité (ou peut-être irrationalité) des Algériens en la matière. Or, si une telle donne est envisageable, elle est vite battue en brèche par ce qui apparaît comme un véritable conditionnement idéologique de tout ce qui a trait au substrat linguistique en Algérie.

Mots-clés : Système éducatif algérien ; langue(s) nationale(s) ; hiérarchisation linguistique ; idéologisation

Abstract: This short essay focuses on the hybridization or creolization (Glissant) of languages in Algeria. While I was analyzing the underlying causes which led to the collapse of the country's system of linguistic codes by viewing them in the context of language inventiveness (or perhaps irrationality) unique to the Algerians, I noticed that, in reality, such a collapse was only one of the expected effects induced by an educational policy which was strongly conditioned by an ideological interpretation of the nation imposed from the top.

Keywords: Algerian Education System; National Language(s); Linguistic Hierarchy; Ideologization.

I- Quelques repères historiques d'une réforme perpétuelle

Si l'ordonnance 76-35 du 16 avril 1976 a posé les premières bases d'une profonde refonte des secteurs de l'éducation et de la formation en cherchant à les inscrire dans un processus d'édification de *l'école fondamentale algérienne*, il n'en reste pas moins que bien des rapports officiels en tous genres (commission de réforme de 160 membres ordonnée par le président en mai 2000, ordonnance 03-09 du 13 août 2003), des lois d'orientation, des décrets d'application, ont rythmé le monde de l'éducation dans ce pays depuis son indépendance. Une frénésie réformiste, d'aucuns parleront plus ouvertement de « gesticulations », s'est emparée de la question éducative pour en faire le lieu même de l'expression idéologique du pouvoir. La loi du 5 juillet 1998, portant sur une décision sans appel de substituabilité d'un outil linguistique par un autre, apparaît aussitôt comme le point nodal d'une entreprise délibérée de démembrement du tissu éducatif algérien dont l'interdiction de tout débat n'en était pas le moindre des effets indésirables. Cette loi promulguée, au milieu de la sidération générale frappant le peuple algérien du fait d'une guerre civile qui ne veut pas dire son nom, tenait au couple dyadique langue nationale/ langue étrangère. Cette dernière, entendons la langue française, fut alors chargée de tous les crimes commis aux dépens de la langue première, l'arabe, qui se devait de riposter. Tant de passions ont également été attisées au sein des élites dirigeantes. Elles opposaient principalement les tenants de la voie d'ancrage dans un espace algérien exclusif à ceux de l'ouverture à la modernité. Les premiers se faisaient les chantres de la priorité absolue donnée à la langue arabe dans tous les actes et organismes officiels. Ils en appelaient avec véhémence au substrat arabo-musulman, seuls selon eux à même d'assurer l'édification d'une *nation arabe unifiée*. S'inspirant de l'idéologie *panarabiste* teintée de *baasisme*¹, ce courant idéologique ambitionnait, après la longue guerre civile des années 90, l'instauration d'un *panislamisme supranational* censé faire face aux stigmatisations dont les musulmans se disent les victimes au tournant des années 2000, à la suite des attentats de New York. Quant aux

¹ Du parti « baath/baas », *résurrection* en arabe, fondé en 1947 en Syrie et qui prône l'unification des États arabes en une seule grande nation. Après de nombreuses luttes de pouvoir entre différents courants du baasisme syrien, il en est résulté que les promesses d'une indépendance vis-à-vis du capitalisme occidental et du socialisme marxiste au profit d'un substrat arabe laïc basé sur la liberté individuelle sont restées lettre morte. Aujourd'hui, cette doctrine n'a plus grand-chose à voir avec l'idéologie de départ tant la pratique du pouvoir confine à l'oligarchie et à l'autoritarisme d'État.

seconds, héritiers de la période de l'immédiat après-guerre durant laquelle l'Algérie avait tout à construire, du fait d'avoir opté pour la langue française, langue de transition institutionnelle et administrative, se voient assez régulièrement fustigés en tant qu'ils constitueraient le *parti français* (*hisb frança*) œuvrant à la désaffiliation du citoyen algérien de sa quintessence arabo-musulmane.

Il reste qu'à les entendre, leur choix de cette langue « étrangère » s'est fait par défaut car l'arabe, alors enseigné massivement par toute une cohorte de *coopérants techniques* moyen-orientaux (Égyptiens, Syriens et Iraquiens) recrutés hâtivement et sans aucune formation préalable aux réalités algériennes, comme si une langue résonnait en creux et ne saurait entraîner en son sillage les germes culturels d'une société donnée, aurait en réalité pour mission de réintroduire le peuple algérien dans le concert des nations arabes dont l'entité historique et politico-culturelle n'est pas négociable. Était-ce un vœu pieux et est-il permis d'en douter ? D'aucuns le pensent et le disent :

Cette mission de restauration linguistique qui s'est instituée sur une incompétence proverbiale de ces coopérants ethniques, allait configurer le paysage linguistique algérien en octroyant, paradoxalement, à la langue française la place durable qu'elle occupe présentement dans la société algérienne. (Sebaa, 2002 : p. 42)

S'agissant de la langue arabe classique – ainsi mise artificiellement en préséance par rapport aux langues populaires (arabe algérien, tamazight), véritable subrogation d'un système linguistique par un autre–, il n'est pas jusqu'au moindre débat public à son sujet qui ne soit fortement clivant. Certains n'y voient que source de conflits et de régression :

Langue élitiste par ses complications difficilement maîtrisables, surtout au niveau de sa morphologie et de sa syntaxe, elle a été imaginée, à l'instar d'autres langues élitistes qui ont sévi dans les périodes antique et médiévale de l'évolution des sociétés, au temps de la dynastie omeyyade, par les servants de l'aristocratie arabe mecquoise soucieuse de la préservation et du développement de ses intérêts particuliers. (Ali Yahia, 2010 : p. 14)

Alors que les promoteurs de la réforme de l'éducation, en dépit des échecs essayés et du rétropédalage opéré sur la philosophie de l'école fondamentale dans le cours des années 2000, continuent de prôner le ré-enchantement de la langue de « tous les Algériens » en cherchant notamment à lui insuffler une dynamique volontariste d'investissement du champ scientifique. Le ministre de l'éducation nationale n'hésite d'ailleurs pas à afficher, par l'accent mis exclusivement sur la langue arabe, la volonté affirmée du gouvernement à dédaigner les autres langues nationales :

Une plus grande qualification linguistique représente l'un des soucis majeurs du ministère de l'éducation nationale qui n'entend n'épargner aucun effort pour valoriser la langue arabe et lui restituer, dans le fait pédagogique réel, sa fonction de légitimation scientifique et technologique. (Benbouzid, 2009 : p. 25)

Au syndrome de l'inusable autosatisfaction des décideurs s'exprimant par la voie d'offices de relais de l'action gouvernementales chargées le plus souvent de dresser des satisfécits, répond une bienveillante prudence des organismes d'évaluation et de conseil internationaux. Ainsi le Conseil National Économique et Social (CNES), ne focalisera-t-il pas dans ses différents rapports annuels depuis 1999 sur le critère quantitatif (augmentations annuelles substantielles d'élèves inscrits et rattrapage/amélioration conséquents du nombre de filles scolarisées, ouverture de nouveaux établissements, etc.) accréditant ainsi par raccroc l'idée que la qualité, elle aussi, augmenterait miraculeusement au même rythme et de manière automatique. Thaâlibi ne résume-t-il pas les errements de ce qu'il appelle « le syncrétisme idéologique » algérien, en ne lui concédant que cette dimension quantitative : « Il serait injuste cependant de ne pas reconnaître qu'à l'exception de cette question idéologique certes drastique, l'école algérienne a tout de même réussi le pari quantitatif de s'ouvrir au plus grand nombre. » (41) Pour revenir à ces rapports d'experts, il n'est ainsi pas rare d'y lire des déclarations abondamment chiffrées telles que celle-ci : « En 1995, le taux brut de scolarisation des filles était de 53,26%, alors que celui des garçons avoisinait les 60%. En 2005, ce taux a atteint 67% pour les filles et plus de 65% pour les garçons. » (CNES, 2006 : p.26)

Une telle information, préjugant favorablement de l'émancipation de la femme en se félicitant des chiffres d'amélioration quantitative, préfère le phénomène de déperdition que subissent en amont les jeunes filles algériennes du fait des rigidités familiales qui trop souvent les ramènent à la maison à marche forcée. Or, force est de constater que si ces collègues d'experts nous disent leur capacité à identifier globalement les carences persistantes du système, il reste qu'en les relevant, comme en passant, au milieu d'un discours laudateur de l'action gouvernementale n'en minimisent pas moins leur portée générale. Les préconisations du PNUD (Programme des Nations-Unis pour le Développement) pour 2012-2014 sont pourtant là pour tempérer cet enthousiasme, aussi bien sur la gouvernance économique, la participation des citoyens dans la vie publique, la corruption, que sur la question du genre et sur celle de la qualité de l'offre éducative dont il est dit dans le Cadre de Coopération Stratégique que « *[l'amélioration] de la qualité de l'éducation et de l'alphabétisation continue ainsi de se poser comme un défi prioritaire à relever.* » (*Cadre de Coopération Stratégique du SNU -Algérie 2012-2014 : p. 23*)

En s'intéressant à ce qu'on pourrait appeler le syncrétisme linguistique algérien², l'on voit apparaître toute l'ampleur sinon de sa sujétion totale du moins de sa surdétermination par une assise idéologique de contrôle et de hiérarchisation des modes d'expression algériens dans leur ensemble. Et c'est là sans doute toute la difficulté méthodologique qui consiste à traiter soit la question des langues du point de vue sociolinguistique voire ethnolinguistique ou à s'interroger sur les mécanismes institutionnels, culturels et psychosociologiques qui font, qu'en dépit de toute logique – et du bon sens, pourrions-nous ajouter –, il y ait cette imperméabilité toujours grandissante entre la langue de l'école et une pratique langagière créolisante (Glissant) dans la vie quotidienne. En somme, il s'agit de savoir « ce que parler veut dire » – pour reprendre le titre d'un ouvrage de Bourdieu – dans les conditions institutionnelles au sein desquelles l'imperium d'une langue (la langue arabe classique) charrie son cortège de non-dits sur les autres parlers en présence (arabe populaire algérien, tamazight dans toutes ses variantes) ainsi poussés dans les marges de la sphère publique. La langue française, quant à elle, ne peut être spontanément agrégée aux autres tant elle revêt en Algérie des caractéristiques particulières sur lesquelles nous reviendrons plus loin. « *La langue officielle a partie liée avec l'État. Et cela tant dans sa genèse que*

² Cf. à l'appendice en fin d'article.

dans ses usages sociaux » (Bourdieu, 1982 : p.27). À tout prendre, il est difficile de faire l'économie de l'un de ces deux segments au profit de l'autre tant il est loisible de remarquer que c'est dans les entrelacs du politique et du linguistique que s'affutent les armes d'une codification des normes auxquelles vont être soumises toutes les pratiques linguistiques présentes sur le territoire. Singulièrement la notion de « *glottophagie* »³ développée par Louis-Jean Calvet pour décrire la réalité de la lutte sans merci menée en son temps par *le francien* à l'encontre des autres langues régionales en France s'avère inopérante en contexte algérien tant la faiblesse – pour certains, l'artificialité – du substrat culturel sur lequel repose l'arabe classique en Algérie a eu pour conséquence inverse d'affermir les bases de la langue populaire sur le champ de la pratique sociale. À cela il faut ajouter que si dans les deux cas, français et algérien, le poids du pouvoir politique a été sans conteste déterminant dans la mise en place de l'institutionnalisation linguistique à partir d'une langue officielle décrétée d'autorité, il reste que le français pouvait présenter la particularité d'être au départ la langue d'au moins une région française (Île de France) tandis que l'arabe classique ne s'est jamais départi de son élitisme en Algérie et, pour ainsi dire, de son caractère quasi exogène voire même apatride. Dans une étude peu amène sur le pouvoir politique algérien, accusé d'instrumentaliser la question linguistique à des fins politiciennes, l'avocat Rachid Ali Yahia dénonce le caractère, selon lui, artificiel de la langue arabe classique en Algérie :

La langue arabe classique, on le sait, ne répond pas – elle n'a jamais répondu – aux critères universellement admis propres à toute langue nationale. Elle n'est pas l'instrument de communication unique, commun à l'ensemble des membres de la collectivité algérienne, ni même de l'une ou de l'autre des communautés nationales qui la composent. La prétention de la proclamer et de l'imposer comme langue nationale de l'Algérie entière se trouve donc sans fondement. Elle relève purement et simplement de l'arbitraire. (Ali Yahia, ibidem., 2010 : p.18)

En tout état de cause, croyant analyser les causes de l'hétérogénéité des codes linguistiques dans ce pays en les recherchant dans l'inventivité –

³ Ce concept, inventé par Calvet, se réfère à une langue en position dominante qui rejette toutes les autres en les réduisant à l'état de « patois ».

ou peut-être l'irrationalité entêtée - seule des Algériens, nous nous sommes aperçu qu'en réalité ce n'est là que l'un des effets attendus d'une politique éducative fortement inféodée à un certain prisme idéologique de la nation imposé depuis le sommet de l'État. Le postulat n'est donc point d'analyser les implications politiques et socio-culturelles de l'hybridation des langues et le système éducatif algérien mais bien l'inverse. Il s'agit ainsi de voir comment les choix éducatifs opérés par le pouvoir politique une dizaine d'années après l'indépendance de 1962, à travers leur recentrement exclusif sur la langue arabe classique décrétée seule langue nationale de tous les citoyens algériens (cf. constitutions algériennes), ont-ils conduit à fédérer contre eux toutes les résistances et tous ceux qui appellent de leurs vœux un débat ouvert sur les modes de pensée et de codification du bien linguistique commun. En d'autres termes, si les Algériens semblent *naturellement* portés vers l'usage de plusieurs langues à la fois, c'est parce qu'on a longtemps cherché à leur en imposer une aux dépens de toutes les autres. Ce brouillage fonctionne alors comme un appel au rétablissement de la ligne qui suppose que locuteur et interlocuteur se mettent d'accord sur un code communicationnel librement consenti. Mais il reste que le jour où un tel débat pourrait être rendu possible par le fléchissement des positions des uns et des autres, par trop contraires, ce ne seront pas les déclarations aporétiques comme celle qui va suivre qui aideront à y voir plus clair. Wadi Bouzar, dans un ouvrage sur la notion de culture qui n'avait pas besoin de cela, écrivait à propos de l'arabe en sa qualité de langue nationale en Algérie « *La langue arabe présente cet avantage d'être une langue de grande civilisation et de grande diffusion, employée par d'autres États-nations et par des organisations internationales comme l'ONU ou l'UNESCO* » (Bouzar, 1984 : p.162). Il ajoute ceci qui consacre le dilemme voire le désarroi d'une certaine frange des intellectuels algériens s'exprimant en français et qui, bien souvent, ont besoin de donner des gages de leur loyauté envers le pays :

La possession, la connaissance et l'utilisation de la langue nationale [l'arabe] sont pour l'Algérien le seul moyen d'atténuer ses conflits et ses tensions intérieures. Seule la langue nationale peut parfaitement traduire son affectivité, sa sensibilité, ses catégories mentales. Seule cette langue peut réduire un certain dédoublement de personnalité, aisément décelable lorsque l'Algérien s'exprime la majeure partie du temps dans une langue étrangère. (Bouzar, 1984 : pp. 162-163)

Des langues originaires d'Algérie (le Tamazight) ou forgées par le peuple algérien à partir d'un substrat local (l'arabe populaire), l'intellectuel éclairé n'a à l'évidence pas de langue fourchue pour délibérément évoquer les « parlers », les « dialectes secondaires » qu'il faudra néanmoins préserver. C'est bien le moins. S'agissant, par ailleurs, de la langue française visée prioritairement par ce projet d'arabisation non concerté, il est arrivé que « *la confirmation sociale de la langue française s'est fondée sur les intentions politiques de son infirmation* » (Sebaa, 2002 : p. 45). Et les raisons profondes d'une telle politique sont à chercher dans une rumination idéologique lointaine :

Au moment où les pays arabes quittent le giron ottoman et passent pour la plupart sous domination occidentale, et face au prestige des langues occidentales, les réformistes et nationalistes arabes vont opter pour la modernisation de la langue littéraire classique et non pas pour la promotion des parlers vernaculaires locaux. (Miller, 2009 : p.7)

Ainsi, ce n'est pas l'offre sur « le marché linguistique » (Bourdieu) qui manque : l'arabe populaire et le tamazight avec ses multiples variantes locales. Kateb Yacine, dans un entretien, ira même plus loin dans la dénonciation du primat de la langue arabe classique en affirmant que « *[l'arabe littéraire] est un danger dans la mesure où il rejette les intellectuels vers la bourgeoisie* » (cité par Gafâiti, 1986 : p. 59). D'aucuns, dès lors, s'interrogent sur la néantisation de la langue première que l'école républicaine opère par le zèle de ses instituteurs assesseurs. « *Comment espérer qu'un enfant puisse aimer une langue artificielle qu'on lui inculque par la force, si le maître s'applique à dévaloriser et à lui faire haïr les idiomes de son propre répertoire verbal ?* » s'interroge Mohamed Benrabah.⁴ C'est en voulant sanctuariser la langue arabe classique (ou littéral, ou standard, selon les dénominations) boudée par la majorité des Algériens, que le pouvoir politique a suscité les crispations les plus vives chez une population de plus en plus consciente, par surcroît, des nouvelles exigences d'une certaine mondialisation. Celle-ci tombe en quelque sorte à point nommé pour que le pouvoir politique local s'en serve à des fins de gel de toute demande en langues vernaculaires, arguant la nécessité d'un spectre linguistique plus exogène. Chacun se persuadant par ailleurs opportunément

⁴ Cité par Dalila Arezki dans *L'Enseignement en Algérie. L'envers du décor*, p.77

que la partie est inégale entre un nouvel ordre mondial *globalisé* en ceci qu'il s'est choisi ses modes hégémoniques de production et de contrôle des richesses mondiales, fixé les règles drastiques de ses marchés spéculatifs, imposé ses langues de prédilection, ses codes de communication en-dehors desquels la disqualification est inévitable et un hypothétique « retour aux sources » d'une non moins improbable nation arabe unifiée. Une telle politique conduit à une discrimination sociale dont seule la minorité privilégiée parvient à assurer ses arrières. « *De plus en plus de parents inscrivent leurs enfants dans [les écoles privées]. Le coût en est onéreux. Aussi, seuls les enfants d'une frange de la population, celle dont les revenus sont nettement au-dessus de la moyenne, bénéficient de la qualité de ces nouvelles écoles* » (Arezki, 2004 : p.88). À cet égard, l'affirmation de Kateb Yacine selon laquelle l'usage imposé de la langue arabe classique par les intellectuels a pour conséquence de les entraîner vers la bourgeoisie, peut également produire par raccroc un effet de discrimination inattendu puisque ne peuvent s'affranchir de ce risque que ceux parmi les Algériens qui ont les moyens de l'école privée, c'est-à-dire en somme la minorité d'entre eux qui se tourneront vers les établissements privés. Quand on songe au fait que ces écoles sont majoritairement calquées sur le modèle de l'enseignement français duquel elles tirent l'essentiel de leurs programmes, l'adoption même de la langue française comme langue prioritaire d'enseignement au sein de ces établissements élitistes confère de facto à celle-ci, tout comme à l'arabe classique dans le système public, le statut de langue du pouvoir. Il en résulte que, mises l'une en face de l'autre, ces deux langues s'en trouvent ainsi consubstantiellement, et à retombées équivalentes, rangées dans la catégorie des *langues des bourgeois*, pour reprendre la terminologie de Kateb Yacine.

Finalement, devant la sclérose du système et sa schizophrénie qui consiste à vouloir par exemple imposer un enseignement en langue hybride (en mode *code switching* institutionnalisé) arabe/français pour un cours de mathématiques ou de physique/chimie en lycée (les énoncés des problèmes en arabe et les symboles scientifiques en français) pour finir par ne conserver que l'usage exclusif du français dans l'enseignement supérieur, un sentiment de désarroi s'est emparé de la jeunesse algérienne, condamnée à mener de front, dès son 'baptême' universitaire, l'assimilation des contenus scientifiques et l'apprentissage *ex nihilo* de la forme (nouvel outil linguistique, passage inouï de l'arabe au français). Mostefa Lacheraf en son temps avertissait déjà du danger de ces ambitions sans commune mesure avec les réalités sociales. De l'individu déculturé, il note que

[Ses] carences sont inhérentes à un état social qui, sans rien aliéner ou presque des facultés intellectuelles de l'individu restées cependant en veilleuse, constitue comme une sorte de 'difficulté d'être', d'inadaptation objective aux gestes avérés [...] aux modes de penser, d'agir et d'apprécier, par lesquels se formule et s'exprime une culture. (Lacheraf, Écrits didactiques, 1988 : p.10)

Nous allons tenter de fixer à présent quelques repères historiques sur l'éducation durant la période coloniale. Nous serons ainsi amenés à considérer les premières inflexions idéologiques données à l'éducation dans le sens de son algérianisation. C'est ici l'occasion de revenir sur ce qu'ont été les fondements posés par l'ordonnance 76-35 de 1976 qui a fixé le cap des priorités pour le secteur éducatif des années 1980/1990. Dans un troisième temps, nous verrons comment une nouvelle réforme de structure (en application aujourd'hui) va alors être impulsée par le président Bouteflika au début des années 2000 ambitionnant de doter le pays d'une école moderne qui tarde pourtant à voir le jour. Enfin, ceci nous amènera à nous interroger sur le bien-fondé des tentatives répétées – mais vaines - de mise en échec des langues populaires algériennes.

II- Les Algériens et l'école française colonisatrice

Des 132 ans de domination coloniale, il ressort une constante : les rapports entre l'école française et les Algériens ont toujours été empreints d'une méfiance réciproque. L'administration française n'avait qu'un intérêt circonspect quant à l'émancipation des Algériens tandis que ces derniers avaient vite mesuré les dangers inhérents à l'inoculation du virus colonial dans l'esprit de leurs enfants.

L'équation aporétique

La France voulait à la fois instruire suffisamment ses « indigènes » les plus réceptifs au discours thuriféraire de l'action française en Algérie en même temps qu'elle avait pour objectif de fixer les limites à cette *incorporation* afin qu'elle ne pût jamais produire l'effet inverse ; à savoir qu'un Arabe trop instruit, c'est la cause nationaliste qui s'en trouvera consolidée. Michel Leiris a sans doute raison en affirmant que :

La nécessité d'éduquer les peuples regardés comme attardés, et cela dans leur propre intérêt comme dans celui de tous,

est, en effet, l'un des arguments dont les colonialistes usent le plus volontiers (bien qu'en fait ils redoutent et tendent même à ralentir, sous des prétextes divers, une évolution d'où ne peut résulter finalement que leur élimination. (Leiris, 1988 : p. 95)

Former des corps intermédiaires dociles et loyaux entre l'administration coloniale et la population indigène devait être idéalement le but à atteindre. Or, au sein de la population colonisée, si le sentiment de refus de tout contact avec les instances coloniales fut certes prédominant, il restait à prouver que les enfants qui étaient malgré tout scolarisés, pour de bonnes ou mauvaises raisons, fussent irrémédiablement happés par la machinerie idéologique de l'école coloniale. De ce fait, l'ambiguïté de la position de l'administration coloniale sur la question de l'instruction des « indigènes » est au moins inversement proportionnelle à celle de ces derniers qui oscillaient entre deux positions inconciliables : refuser, c'est courir le risque de se laisser aspirer par le long tunnel de l'analphabétisme ; accepter, c'est voir l'espoir d'une restauration nationale s'amenuiser chaque jour davantage avec comme horizon l'acculturation qui charrie en son sein le dévoiement de la culture d'origine. Se nourrir du savoir mais sans se compromettre était le moyen terme assumé par une frange infime de la population. En Kabylie, une politique publique d'ouverture substantielle d'écoles françaises ne signifiait pas nécessairement un ralliement de la population aux thèses colonialistes. Charles Robert Ageron note qu' « [il] serait faux de croire que les populations ou même les Kabyles éclairés, tous d'origine maraboutique et lettrés en arabe, *étaient d'accord pour remercier la France.* »⁵ (Ageron, 1979 : p.156) Il y avait donc deux visions en présence diamétralement opposées dans leurs principes. D'un côté, les colonisateurs rêveront d'une population 'indigène' gagnée au projet colonial :

La conclusion pratique, affirme Combes, est que nous devons couvrir de ces écoles tout le territoire occupé par des populations indigènes, et mettre si bien notre éducation à la portée des familles qu'aucun obstacle ne s'interpose entre notre enseignement et l'universalité de la jeunesse musulmane. (Bulletin universitaire de l'Académie d'Alger, 1892, p. 462)⁶

⁵ C'est l'auteur qui souligne.

⁶ Cité par Fanny Colonna, *Instituteurs algériens (1883-1939)*, p. 20

Et de l'autre, les colonisés leur répondront par une attitude de défiance : « *Ce peuple si doux au début nous deviendra amer à la fin. Il voudra abolir l'étude du Coran dans nos écoles, afin de nous détacher peu à peu de notre religion. Il s'ingéniera à apprendre le français à nos enfants, dans le but d'en faire des renégats* » (Miat ou Wahed Diwan, recueilli en 1908 par J. Desparmet, Bulletin de la société de géographie d'Alger, 1910)⁷

De fait, cette crainte fut fondée tant l'enseignement traditionnel dispensé par les « zaouïat », qualifié par les cercles colonialistes de « fanatique », a été la cible du feu nourri et conjugué des colons et du pouvoir politique métropolitain. Bientôt d'ailleurs, dans les années 1840, l'enseignement confrérique musulman sombrera tout à fait des suites des coups de boutoir infligés par les pouvoirs publics et relayés en cela par l'administration communale, acquise aux seuls intérêts de la communauté européenne. D'ailleurs, celle-ci n'était pas peu réjouie de donner le coup de grâce à la population « arabo-musulmane » en supprimant les quelques écoles mixtes arabe-français tombées dans son escarcelle. Le rapport Le Pescheux note qu'en « 1840, sur une population de 12 000 Maures (à Alger) on comptait 24 msids recevant plus de 600 élèves ; au mois de février 1846, il n'existait plus que 14 msids donnant l'instruction à environ 400 enfants. » (Colonna, 1975 : p.30) Même jusqu'aux défenseurs de l'instruction des 'indigènes' les plus personnellement engagés dans la voie de la promotion par l'école républicaine, tels que le recteur Jeanmaire, il y avait cette illusion – demeurée vaine en raison de la virulente opposition des colons et des très faibles moyens mis au service de la scolarisation des colonisés – de la fraternisation encore possible entre Européens et Musulmans en Algérie. « *Il n'y aurait, écrivait-il, jamais d'association, ni de solidarités possibles sans une certaine communauté de pensée et de langage.* »⁸ Or, la politique préconisée dans le sens d'un *assimilationnisme* culturel est ressentie par les Algériens comme une « déculturation ». Voici comment Lacheraf déconstruit les mécanismes idéologiques qui conduisent au tarissement de toute possibilité d'émancipation du colonisé par l'école coloniale, fût-elle en mesure de compter en son sein des éducateurs les mieux prédisposés envers « l'indigène » :

⁷ Ibid., p.27.

⁸ Cité par Charles Robert Ageron, op.cit., chap. II « *La Politique scolaire de 1871 à 1914* », p. 165

Quand l'enseignement était dispensé aux enfants des peuples colonisés dans la langue du colonisateur, avec des références obligées à de grands écrivains classiques, à des philosophes, penseurs et humanistes ; aux idées généreuses de liberté et d'égalité, aux droits de l'homme et du citoyen ; au simple droit des gens, etc..., les promoteurs de cette culture étrangère conquérante ne s'apercevaient, à aucun moment, qu'ils s'adressaient en pédagogues et en maîtres à penser, aux écoliers et au public d'un pays occupé et dominé par leur propre métropole, privé délibérément de sa souveraineté nationale et des droits les plus élémentaires de ses habitants autochtones ; d'un pays exclu du cours utile de l'histoire et du progrès, exploité, humilié, dépersonnalisé. (Lacheraf, Écrits didactiques, 1988 : p. 49)

La question de l'enseignement des « indigènes » relèvera du conflit cornélien. Quel enseignement pour l'enfant musulman qui pût à la fois garantir sa loyauté envers l'idéologie du maître colonial et qui fût suffisamment sommaire pour le priver des moyens intellectuels de sympathie avec les cercles nationalistes ? « *Scolariser, remarquera Aïssa Kadri, c'est acculturer mais c'est aussi éveiller les consciences et courir le risque de mettre en cause le rapport colonial* » (Kadri, 2006 : p. 2). Kamel Kateb note qu'en « *1954 les chiffres fournis par le recensement donnent 86,3% d'analphabètes du sexe masculin et 95,4% du sexe féminin. Les agents recenseurs doivent par conséquent remplir eux-mêmes tous les questionnaires dans la même journée* » (Kateb, 2004 : p. 10). Paradoxalement, il a fallu ainsi attendre l'Algérie indépendante pour que le français connaisse une bien meilleure fortune du fait du tassement d'une bonne part des craintes nourries à son égard pendant la période coloniale.

III- L'école algérienne de l'indépendance

La parenthèse coloniale refermée, avec ses multiples blessures à panser, l'Algérie indépendante a fait siens les principes humanitaires fondamentaux forgés dans la lutte de libération nationale, pour partie, et empruntés d'autre part à la *Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948*. Le premier d'entre eux fut celui de redonner au peuple algérien sa dignité bafouée durant toute la période coloniale. Une telle tâche, le processus révolutionnaire des années 1960 aidant, avait vocation à s'installer sous le seul prisme du socialisme révolutionnaire dont la matrice

de combat devait être celle de la justice sociale, de l'égalité des citoyens, et de la solidarité. Ceci suppose de bâtir à partir d'une table rase et ainsi, espérait-on, débarrasser le pays des « scories culturelles et dénaturantes de l'ancien ordre colonial » (Thaâlibi, 2004 : p.35). Or, quelle identité algérienne restaurer ? Quelle authenticité forger ? La jeune nation algérienne n'a-t-elle pas fait le pari de l'ambivalence jamais complètement assumée ? Les options idéologiques tournées vers l'anamnèse glorificatrice d'un insaisissable état ancien, antéposé à la colonisation et qu'il faudra ré-enchanter, avaient de quoi donner aux nombreux défis à relever un caractère ontologique jurant avec l'urgence d'un projet de développement pragmatique.

L'obsession du retour au passé, regrettera Lacheraf, dont on a été frustré, draine, ainsi, des nostalgies tenaces ... La reprise en charge ou la tentative désespérée de reprise en charge [du] patrimoine, même dégradé, est aussi totale et parfois sans discernement que l'a été la destruction, par le colonisateur de la société autochtone. (Lacheraf, 1988 : p.48)

Des générations entières ont eu à subir cette improbable combinatoire, querelle entre l'ordre ancien et le moderne censée conduire au redressement national. « L'algérianisme »⁹ revendiqué comme vecteur de la superstructure idéologique d'État peu à peu mise en place, – dût-il trouver ses racines dans une quête obstinée de la restauration de l'idée de soi par soi –, ne pouvait se suffire de la seule incantation des vertus arabo-musulmanes chantées à tue-tête. « De source d'enrichissement que [le syncrétisme culturel] peut être dans des conditions normales d'échange interculturel, il ne produit plus que conflits et clivages culturels lorsqu'il est manipulé pour des motifs de pouvoir. » (Thaâlibi, 2004 : p.37) Il reste qu'à force de vouloir expurger la question identitaire de toute suspicion, fondée ou non, de *pactisation* avec l'ennemi d'hier et plus généralement avec le modèle capitaliste occidental, l'Algérie entreprit de se faire rencontrer, sur un terrain socio-culturel et politique encore en jachère, deux entités pour le moins antinomiques : le culturel rédempteur et le matérialisme dialectique.

De cette équation pour le moins ambiguë qui consiste à prendre fait et cause pour un socialisme révolutionnaire (le président Boumédiène en

⁹ Ne pas confondre avec « L'Algérianisme » dans les années 1920, courant politico-littéraire initié par Louis Bertrand, Robert Randau, Louis Lecoq et d'autres.

fut le grand artisan), à l'instar des pays de l'Europe de l'est, mais infléchi dans le sens d'un enracinement au sein d'une tradition cléricale, il en est résulté un projet politique englué dans l'immixtion du religieux dans le politique incapable de satisfaire les aspirations d'un peuple à la prise en main de son propre destin par les moyens de la libre entreprise et de son corollaire, la liberté individuelle. Les nationalisations et autres collectivisations des moyens de production ont eu pour effet, à la fois de le déshumaniser et de le déresponsabiliser face à des schèmes de production et de représentation identitaire qui lui sont imposés par une direction politique aux méthodes anti-démocratiques. Le corps national hérité de la révolution armée, monolithique, normatif et prescripteur, s'est mis ainsi en opposition au corps individuel, assoiffé de reconnaissance, jusqu'à lui nier tout droit à penser par lui-même. Il en fut ainsi de l'économie comme de l'éducation et de tout le reste.

Or, nous précise Toualbi Thaâlibi, c'est précisément d'un tel modèle qui se voulait la solution à l'impossible pari de réaliser la mutation socio-économique et culturelle dans l'idolâtrie du même (l'original), que furent élaborés la plupart des textes réglementaires et législatifs fixant les objectifs politiques, culturels et éducatifs de l'État algérien. (Toualbi Thaâlabi, 2004 : p. 36)

Comme un gage de bonne volonté, car il fallait se déculpabiliser du péché d'acculturation commis ou subie avec la force coloniale d'hier, jusqu'à l'élite francophone qui pourrait s'apparenter à ce que Bourdieu décrit comme « *ces membres d'une fraction dominée de la classe dominante [prédisposés] à entrer dans le rôle de 'middlebrows', comme dit Virginia Woolf* »¹⁰, (Bourdieu, 2000 : p. 226) va clamer le retour inconditionnel à ces valeurs-refuge que sont l'arabo-islamisme et) l'authenticité algérienne. Nous proposons de voir à présent quels principes sous-tendent cette nouvelle politique éducative qui devait intervenir au milieu des années 1970 et quelles implications devait-elle avoir sur la formation du citoyen algérien, tant au niveau de la conscience qu'il a de son être individuel qu'à celui de son inscription dans un grand récit collectif.

¹⁰ Bourdieu, Pierre. *Esquisse d'une théorie de la Pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*. Paris : Éditions du Seuil, 2000, page 226

IV- L'ordonnance d'avril 1976

Il est communément admis par les observateurs et analystes de la politique éducative algérienne que cette ordonnance du 16 avril 1976 portant numéro 76-35 inscrite dans l'esprit de la charte nationale et de la nouvelle constitution toutes deux adoptées la même année, en fixant les grandes orientations du pays dans les secteurs de l'éducation et de la formation et en actant les profonds changements intervenus dans les domaines économique et social, mettait fin à la période antérieure de transition/transformation politique. Les deux précédents textes fondateurs (programme de Tripoli 1962 et charte d'Alger 1964) étaient non seulement déjà lointains mais encore faisaient-ils figure de plates-formes idéologiques destinées prioritairement à consacrer – du moins en théorie – la révolution en germination. « *Le domaine de l'idéologie, dira Bakhtine, coïncide avec celui des signes[...] Le mot est le phénomène idéologique par excellence.* » (Bakhtine 1970 : pp. 27-31) Ce renouveau national, si nécessaire qu'il ait pu être pour un peuple fraîchement décolonisé, a vu néanmoins ces promoteurs s'enfermer dans une attitude d'autocélébration où l'ambition révolutionnaire socialiste accolée à la proclamation d'une profession de foi religieuse (l'improbable couple Islam-Marxisme) le disputait à des appétits de pouvoir, à mi-chemin entre caste et règne solitaire.

Pendant notre guerre de libération, c'était à ce peuple de choisir sa voie. Ceux qui l'ont privé de la parole, qui l'ont empêché d'exercer ses responsabilités, avec l'arrière-pensée de vivre comme des rois et de régner sur l'Algérie, ont commis une faute grave. (Ferhat Abbas)¹¹

Dans cette profession de foi souvent entachée de lyrisme révolutionnaire, il n'est pas jusqu'à la référence au glorieux passé de résistance du peuple qui n'ait été invoquée pour enraciner la nouvelle nation dans un continuum historique par-delà la parenthèse coloniale. Les instruments de cette reconquête nationale passeront donc par la nécessité d'engager une codification des principes régissant désormais la culture algérienne et asseoir durablement les fondements idéologiques de la révolution. Il en découlera l'unanimité selon lequel « la culture algérienne sera nationale, révolutionnaire et scientifique » (programme de Tripoli

¹¹ Cité par Si Larbi Hanafi : « **19 JUIN 1965. Du parti unique à l'institutionnalisation de l'hégémonie militaire** », in *El Watan* du 19 juin 2007. Web. 5 Nov. 2011

1962), que « l'Islam est la religion de l'État » et « l'arabe la langue nationale et officielle » (articles 4 & 5 de la constitution de 1963). L'arabo-islamisme est dès lors revendiqué comme la conséquence logique d'un lien « organique », selon certains textes, entre le Coran et la langue arabe. Cette filiation sera désormais gravée dans le marbre de toutes les constitutions qui se sont succédé de 1963 à 2008. Même quand il s'est agi de réviser celle de 1996 – sous la pression de contestations populaires de tous ordres, notamment le « printemps berbère » de 1980 et les événements du 6 octobre 1988 – par la loi n° 02-03 du 10 avril 2002 portant reconnaissance de la langue tamazight comme langue nationale, on a fait comme si le surgissement d'un tel impensé national ne modifiait en rien les traditionnels schèmes de représentation de l'histoire et civilisation algériennes.

V- Quelles langues pour quelles finalités ?

En somme, le souci de liquidation de l'héritage colonial va dicter aux concepteurs-idéologues des programmes scolaires une politique d'arabisation et d'algérianisation largement volontariste mais sans qu'il ne lui fût jamais possible de se donner en amont les moyens humains et matériels de sa réalisation. Certes, pour réduire au silence « les ennemis de la révolution », outre les pressions exercées sur quiconque oserait critiquer l'action gouvernementale en violation du principe constitutionnel de liberté de pensée, il y avait toujours à se réclamer sans grands frais de la forte aspiration des « masses populaires » à un retour aux sources algériennes déniées par l'impérialisme colonial. Or, aux lendemains de l'indépendance, sous un climat de lutte larvée entre différents clans se disputant la direction politique du pays, sous l'emprise d'un pouvoir exécutif (Ben Bella 1962-1965) de plus en plus confiscatoire de toutes les instances de décision et à la suite d'un pronunciamiento (Boumediene 19 juin 1965) diligemment mis dans les habits d'un « redressement révolutionnaire », il n'est pas étonnant que l'émancipation des masses soit réduite à sa portion congrue. La charte d'Alger de 1964, dans son souci de l'intérêt supérieur de la nation, vrai ou simulé, ne reconnaissait-elle pas que le choix du parti unique, tout en le déclarant nécessaire, ne constituait pas en soi une garantie de stabilité politique, surtout si sa gouvernance tombait entre les mains d'une caste ? On pouvait y lire substantiellement qu'en ce cas :

Les risques [déboucheront] tôt ou tard, soit sur une dictature petite-bourgeoise, soit sur la constitution d'une couche

*bureaucratique faisant de l'appareil l'instrument de ses intérêts particuliers, soit enfin sur un régime de dictature personnalisé faisant du parti un simple organe de police politique.*¹²

L'histoire étant passée par là, il n'est pas inutile de noter, qu'une fois entériné, le parti unique n'a pas manqué d'enfanter de son double hideux, la confiscation du pouvoir par le plus petit nombre d'apparatchiks et qui se sont employés à maintenir sous le boisseau tout projet de libération de l'espace politique et social du plus grand nombre. Il n'est donc pas étonnant que, dans un tel contexte d'idéologisation du projet de redressement national, l'algérienisation tant promise ne saurait avoir que des effets homéopathiques. Pour preuve, la marche précipitée vers l'arabisation sans aucun débat ni concertation sur la réalité linguistique du pays, si elle fut un symbole brandi à la face du « pays oppresseur » d'hier¹³, ne pouvait que passablement impacter les dures réalités socioéconomiques pour la majorité de la population. Pourtant, ce mouvement d'arabisation ira s'accroissant, tendant peu à peu à rejeter dans les marges les autres langues en présence. À ce niveau, il est sans doute nécessaire de mener une analyse, que le cadre restreint de cet article ne peut permettre, des mécanismes institutionnels et idéologiques qui ont conduit à la tentative de liquidation du français (dépossession opérée à l'endroit du peuple et non des élites) et sur la menace (chantage) brandie au sujet d'une pseudo-mondialisation qui viendrait discréditer toute langue vernaculaire, la frappant du sceau de *parler local*. Chose encore plus significative, la disqualification de la langue de la mère (arabe populaire et tamazight) au profit d'une *langue ovni* (langue arabe classique) est un coup de semonce répété à satiété et qui a contre lui une mobilisation citoyenne de plus en plus déterminée à prendre en main son destin culturel et linguistique. La mobilisation du peuple algérien au travers du mouvement *Hirak* en est l'un des signes les plus vifs et qui pose la revendication d'une remise à plat de toute l'armature idéologico-politique

¹² *La Charte d'Alger*. (16 - 21 avril 1964), troisième partie *Le Parti et les organisations de masses*, point n°6, page 53.

¹³ Comme toute chose se nourrit de ses symboles, on a commencé par supplanter le français sur les affichages publics tels que les panneaux de signalisation ou sur les frontons d'administrations publiques. Ce qui a fait dire à certains « qu'à défaut d'arabiser les esprits, on s'est contenté d'arabiser les murs. »

sur laquelle a longtemps prospéré la négation des aspirations populaires au changement.

VI- Quelques exemples du syncrétisme linguistique algérien

- 1- /Hit/(mur) donne /*hittiste*/ substantif arabe avec suffixation française en isme : (les chômeurs adossés aux murs)
- 2- /*Tkamirit*/ tournure verbale à compositisme codique : du mot français (caméra) avec désinence verbale en [i]arabe, contraction de l'énoncé : tu filmeras à l'aide d'une caméra.
- 3- /*Lamiri*/ (la mairie) avec intégration du déterminant (la) pour respecter la racine trilitère de l'arabe ou kabyle.
- 4- /*Moushkilation*/ combinatoire du mot arabe /*moushkil*/ (problème) avec une suffixation française en /tion/ pour indiquer l'entrée dans une situation-problème
- 5- /*Parkingeur*/ (gardien d'un parking). À noter l'usage « franglais » du mot (*parkingeur*) à l'instar de (*balayeur*/ *élèveur*, etc.)
/*taxieur*/ contraction (chauffeur de taxi)
- 6- /*Dégoûtage*/ ajout du suffixe (age) au mot (dégoût) pour en amplifier le procès.
- 7- /*Normal*/ usage extensif avec fonction phatique pour ponctuer n'importe quel énoncé d'approbation.
- 8- À ceux qui lui parlent de la langue algérienne, l'ancien président algérien Bouteflika répond : « La langue algérienne matixistische. » Ceci nous donne en français standard : « La langue algérienne n'existe pas », avec intégration de la négation arabe « ma - iche » (ne- pas) autour du verbe français /*exister*/.
- 9- Le cas du /r/ roulé français. Il est généralement admis comme étant la norme en matière de prononciation parmi la population masculine tandis que le /R/ parisien est majoritairement utilisé par la gente féminine. Cette codification discriminante est fortement établie et ne peut être transgressée qu'au risque (pour les garçons) d'être taxés de /*chichi*/ jeunesse dorée et quelque peu efféminée des faubourgs.

VII- Références et bibliographie

- Abbas, F. (1980). *Autopsie d'une guerre. L'aurore*. Paris : Garnier.
- Ageron, Ch. R. (1979). *Histoire de l'Algérie contemporaine (1871-1954)*. Paris : PUF.
- Ali Yahia, R. (2010). *Réflexion sur la langue arabe classique*. Tizi-Ouzou : Achab.
- Arezki, D. (2004). *L'Enseignement en Algérie. L'envers du décor*. Paris : Séguier.
- Benbouzid, B. (2009). *La Réforme de l'éducation en Algérie. Enjeux et réalisations*. Alger : Casbah.
- Benmouhoub, M. (1997). *Alphabétisation intégrationniste. Projet pilote d'alphabétisation de la femme et de la jeune fille*. Alger : Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes.
- Bererhi, A. et Beïda C. (2002). *Algérie. Ses langues, ses lettres, ses histoires*. Blida : Tell.
- Benrabah, M. (199). *Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique*. Paris : Séguier.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire, L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Bourdieu, P. (2000). *Esquisse d'une théorie de la Pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*. Paris : Seuil.
- Bouzar, W. (1984). *La culture en question.*, Alger : ENAL.
- Calvet, L.-J. (1974). *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottologie*, Paris : Payot.
- Charte d'Alger*, El-Mouradia, Web. 7 Aug. 2012. <<http://www.el-mouradia.dz/francais/symbole/textes/charte%20d'alger.htm>>.
- CNES, *Rapport National sur le développement humain*, Alger, PNUD, 2006.
- Colonna, Fanny. (1975). *Instituteurs algériens 1883-1939*. Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- Gafaïti, H. (1986). *Kateb Yacine, Un homme, une œuvre, un pays*. Alger : Laphomic.
- Kadri, A. (2006). *Histoire du système colonial en Algérie*, Conférence à l'Université François Rabelais de Tours.
- Kadri, B. (2004). *De l'école indigène à l'an 2000...et des poussières*. Alger : ACL.
- Kateb, K. (2004). *La statistique coloniale en Algérie (1830-1962)*. Paris : courrier des statistiques n°112.

- Kebir, B. et Mansouri H.-A. (2008). *Guide d'utilisation des manuels de Tamazight pour le cycle moyen*. Alger : ONPS.
- Kouloughli, L. (2010). *Écrits épars-liés (1989-2009)*. Alger : El Othmania.
- Lacheraf, M. (1976). *Algérie : nation et société*. Alger : SNED.
- Lacheraf, Mostefa, *Écrits didactiques. Sur la culture, l'histoire et la société*, Alger, EAP Édition, 1988.
- Leiris, M. (1988). *Cinq études d'ethnologie*. Paris : Gallimard.
- Miller, C. (2009). *L'arabe : le poids du passé plombe-t-il les espoirs de l'avenir ?* M. Gasquet C. et Petitjean C. *Le poids des langues (Dynamiques, représentations, contacts, conflits)*. Paris : l'Harmattan.
- PARE (Programme d'appui de l'UNESCO. (2005). *À la Réforme de l'Éducation. La Refonte de l'éducation en Algérie*. Rabat : UNESCO ONPS.
- Sebaa, R. (2002). *L'Algérie et la langue française. L'altérité partagée*. Oran : Dar El Gharb.
- Secrétariat Social d'Alger. (1972). *Le Système éducatif global de l'Algérie. Le problème de la maîtrise de l'existence*. Alger : SNED.
- Si Larbi, H. (2007). **19 JUIN 1965. Du parti unique à l'institutionnalisation de l'hégémonie militaire**. Alger : El Watan.
- Souheil Dib, M. (2007). *Pour une poétique du dialectal maghrébin*. Rouiba : ANEP.
- Système des Nations-Unis en Algérie. (2011). *Cadre de Coopération Stratégique. SNU 2012-2014*. Alger : SNU 2012-2014.
- Taleb I. (1997). *Les Algériens et leur(s) langue(s). Éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*. Alger : El Hikma.
- Toualbi T.-N. (2004). *École, idéologie et droit de l'homme* (2^e édition). Alger : Casbah.